



communiqué

Difficultés de paiement de loyers : NMH lance un fonds d'aide de 200 000€

Face aux impacts économiques et sociaux actuels et à venir, liés à la crise sanitaire, le Conseil d'Administration de Nantes Métropole Habitat a mis en place un fonds d'aide dédié aux locataires en situation de précarité sur le plan social, économique et sanitaire.

« Avec ce fonds dédié de 200 000€, Nantes Métropole Habitat souhaite venir concrètement en aide aux familles qui rencontrent des difficultés pour payer leur loyer. Nous voulons agir de manière préventive, en accompagnant les ménages le plus tôt possible, afin d'éviter qu'ils soient fragilisés par une accumulation de dettes »

Thomas Quéro – Président de Nantes Métropole Habitat

Les situations des ménages en difficulté sont étudiées par une commission d'accompagnement social interne à NMH. Réunie pour la première fois ce **mercredi 16 décembre**, cette commission propose des solutions complémentaires aux dispositifs de droit commun, à travers un accompagnement personnalisé autour notamment des difficultés de paiement de loyers et de la gestion de la dette, dans un souci de maintien dans les lieux et de lutte contre les situations d'expulsion.

Cet accompagnement social spécifique se fait en lien avec l'ensemble des structures partenariales œuvrant sur le champ médico-social de la santé et de l'éducation.

Cette commission répond à une double ambition :

- **préventive en identifiant les ménages fragiles** pour un accompagnement en amont
- **curative en mobilisant le fonds d'aide NMH** et les dispositifs de droit commun (FSL de Nantes Métropole et du Département)

Les premiers ménages accompagnés

La première commission du 16 décembre a eu 18 dossiers à examiner. 15 des dossiers présentés vont pouvoir bénéficier d'une aide du fonds NMH, allant de **71€ à 1000€** (moyenne des aides apportées : 320€).

3 exemples de dossiers étudiés ce 16 décembre (anonymisés) et décisions prises par la commission :

Situation 1



Femme seule, avec 3 enfants à charge, vivant dans un T3, avec un loyer de 170€ (après versement CAF).

Pas d'incident de paiement, jusqu'à ce que madame perde son emploi durant le premier confinement (Assedic d'environ 1000€), ce qui a entraîné une **dette de loyer de 260€**.

Elle a retrouvé un emploi depuis juin et a pu reprendre le paiement normal de ses loyers à partir de cette date.

Il reste actuellement une dette de loyer de **260€**.

Face à cette situation, la commission NMH a accordé une aide de 260€, permettant ainsi d'effacer la dette de cette

Situation 2



Couple, avec 2 enfants, vivant dans un T5, avec un loyer de 460 €.

Le couple a perdu plus de la moitié de ses ressources durant le 1er confinement (madame : emploi à domicile en chèque Emploi Service et monsieur est auto-entrepreneur), passant de 2600€ à 1200€, ce qui a entraîné des incidents de paiements de loyers (**dettes de 1400€**) depuis mars 2020. Le couple a désormais retrouvé une situation financière stable.

Compte tenu de cette situation, la commission NMH a décidé d'octroyer une aide de 1000€ et de mettre en place avec le couple un échelonnement de paiement pour les 400€ restants.

Situation 3



Femme seule, 3 enfants à charge, vivant dans un T4 avec un loyer de 340€ (après versement APL).

Cette locataire est employée en chèque emploi service, avec des ressources habituelles de l'ordre de 1250€. Elle a connu une baisse de revenus durant le premier confinement, ce qui a entraîné une dette de loyer de **190€**.

Compte tenu de cette situation et des efforts réguliers de cette locataire pour le paiement de ses loyers, la commission NMH a accordé une aide de 190 €, permettant ainsi d'effacer sa dette de loyer.

En 2020, depuis le 1er confinement, NMH estime que **600 à 700 ménages** restent à ce stade impactés par la crise sanitaire et sociale, pour un montant total actuel de **250 000€ d'impayés**.

Les différentes mesures d'accompagnement que l'office avait mises en place lors du premier confinement (échelonnement de dettes, gel des mesures de recouvrement) avait permis d'accompagner de nombreux ménages, et de réduire la dette totale d'impayés de **700 000 à 250 000€**.

La commission d'accompagnement social NMH vient compléter désormais les dispositifs existants, pour soutenir les ménages qui connaissent encore des difficultés liées à la crise sanitaire et sociale.

Des effets économiques durables de cette crise sanitaire sont à craindre et le fonds d'aide de NMH doit contribuer à accompagner les locataires sur le moyen-long terme.

**nantes
MÉTROPOLE
HABITAT**

Office public de l'habitat de la métropole nantaise
26 Place Rosa Parks - BP 83618 - 44036 Nantes cedex 1

Contact

Franck Albert, Directeur de la communication

02 51 86 36 64

franck.albert@nmh.fr